

Diplôme d'Etat d'assistant de service social

RNCP34824 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Sigle	DE — Diplôme d'Etat
Code(s) NSF	332
Formacode(s)	44072
Code(s) ROME	K1201
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	31/08/2023

Certificateur(s)

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE · SIRET : 11004401300040

Ministère chargé de la solidarité

Partenaires habilités

59 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 59 à former.

Organisme	SIRET	Habilitation
AFRIS PARIS PARMENTIER	34997263800010	Former
AFRIS PARIS PARMENTIER	34997263800036	Former
APRADIS	78061259400017	Former
ARFIS OI	42100372400034	Former
ARFISS	77571615200019	Former
ARIFTS - SAFRANTS	50961850000052	Former
ASKORIA	79296161700018	Former
ASKORIA	79296161700026	Former
ASKORIA	79296161700034	Former
ASS APAFASE GARD IFME	42265862500047	Former

Liste complète des 59 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp34824-diplome-d-etat-d-assistant-de-service-social/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

L'assistant de service social est un professionnel du travail social. Il exerce dans le cadre d'un mandat et de missions institutionnelles. Il mène des interventions sociales, individuelles ou collectives, en vue d'améliorer par une approche globale et d'accompagnement social les conditions de vie des personnes et des familles.

Les assistants de service social et les étudiants se préparant à l'exercice de cette profession sont tenus au secret professionnel dans les conditions et sous les réserves énoncées aux articles 226-13 et 226-14 du Code pénal et à

l'article L.411-3 du Code de l'action sociale et des familles.

L'assistant de service social intervient dans une démarche éthique et déontologique, dans le respect de l'altérité et de la singularité de la personne et du collectif. Il instaure une relation visant à favoriser la participation des personnes dans l'accompagnement social individuel et collectif.

Dans le cadre des missions qui lui sont confiées, l'assistant de service social accomplit des actes professionnels engageant sa responsabilité par ses choix et ses prises de décision, qui tiennent compte de la loi, des politiques sociales et de l'intérêt des personnes.

L'assistant de service social contribue à créer les conditions pour que les personnes, les familles et les groupes, avec lesquels il travaille, aient les moyens d'être acteurs de leur développement et de renforcer les liens sociaux et les solidarités dans leurs lieux de vie.

Dans ce cadre, l'assistant de service social agit avec les personnes, les familles, les groupes par une approche globale pour :

- améliorer leurs conditions de vie sur le plan social, sanitaire, familial, économique, culturel et professionnel ;
- développer leurs propres capacités à maintenir ou restaurer leur autonomie et faciliter leur place dans la société ;
- mener avec eux toute action susceptible de prévenir ou de surmonter leurs difficultés.

Son intervention vise autant l'autonomie que l'inclusion sociale, le maintien ou le développement des solidarités ou des liens sociaux, l'éducation à la citoyenneté.

ACTIVITÉS VISÉES

L'assistant de service social évalue, analyse la situation de la personne et coconstruit un plan d'actions négocié et contractualisé. Dans le cadre de l'évaluation, il identifie les ressources du territoire pour orienter la personne vers les partenaires adaptés.

Il intervient soit en individuel (intervention sociale d'aide à la personne), soit en collectif (travail social collectif).

En fonction de son cadre institutionnel, dans les limites de son cadre d'intervention et de ses missions, l'assistant de service social est amené à élaborer et conduire des projets d'accompagnement social.

Selon son contexte d'exercice, l'assistant de service social travaille au sein d'une équipe pluriprofessionnelle et est en lien avec des partenaires du territoire.

Il initie, participe, pilote des actions collectives et de groupes, dans une dynamique d'équipe, de partenariat et de réseau en favorisant l'implication des personnes.

Il promeut des actions de prévention et participe au développement social en complémentarité avec d'autres intervenants. En fonction de ses missions et du cadre institutionnel, l'assistant de service social peut être amené à effectuer des visites à domicile et des accompagnements extérieurs.

Par une posture de veille professionnelle, l'assistant de service social développe une expertise en matière de politiques sociales et de lutte contre les exclusions et les discriminations.

Il est force de propositions pour la conception des politiques sociales, les orientations générales et les missions développées par l'organisme qui l'emploie. Il exerce un rôle de conseil auprès d'institutions, d'autres professionnels, d'élus, de partenaires...

Il continue à se former tout au long de sa vie professionnelle pour développer ses connaissances et ajuster sa pratique aux évolutions sociétales.

Dans un but de transmission de connaissances et savoir-faire professionnels, et après l'acquisition d'une expérience significative, le professionnel participe au processus de professionnalisation y compris en exerçant des fonctions de référent professionnel auprès des personnes en formation (initiale ou continue) en lien avec les établissements de formation

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Domaine de compétences 1 : Intervention professionnelle en travail social

- Bloc de compétences n°1 : Intervention sociale individuelle
- Bloc de compétences n°2 : Intervention sociale collective

Domaine de compétences 2 : Analyse des questions sociales, de l'intervention professionnelle en travail social

- Bloc de compétences n°3 : Diagnostic social territorial
- Bloc de compétences n°4 : Analyse de l'environnement social, familial et territorial

Domaine de compétences 3 : Communication professionnelle

- Bloc de compétences n°5 : Expression et communication écrite et orale
- Bloc de compétences n°6 : Communication professionnelle en travail social

Domaine de compétences 4 : Dynamique interinstitutionnelle, partenariats et réseaux

- Bloc de compétences n°7 : Connaissance et analyse des contextes institutionnels

- Bloc de compétences n°8 : Mobilisation des acteurs et des partenaires

Blocs de compétences

RNCP34824BC01 — Intervention sociale individuelle

LISTE DE COMPÉTENCES

Instaurer une relation d'aide dans le respect de la singularité de la personne
 Favoriser l'expression de connaissances et de savoirs liés au parcours de la personne
 Recueillir des informations pertinentes sur la situation de la personne
 Analyser la demande et les besoins de la personne
 Evaluer une situation globale dans sa complexité
 Co-construire un projet d'accompagnement avec la personne concernées dans une approche globale de la situation
 Mobiliser les ressources de la personne et de son environnement
 Contribuer à la mise en oeuvre du plan d'actions
 Conseiller les personnes
 Mettre en place une démarche d'évaluation continue et ajuster son plan d'actions

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluer la capacité du candidat à :
 Mettre en œuvre les méthodologies d'intervention
 Mobiliser les connaissances théoriques en lien avec l'intervention sociale
 Analyser son intervention professionnelle
 Présentation d'une intervention sociale individuelle ou collective
 Bloc de compétences n° 1 : Intervention sociale individuelle
 Ou Bloc de compétences n° 2 : Intervention sociale collective
 Présentation d'une intervention sociale individuelle ou collective issue de la formation pratique de deuxième année
 Évaluation organisée par l'établissement de formation
 Présentation écrite et soutenance orale individuelle

- Ecrit de 10 à 12 pages

 Coefficients : Ecrit : 1, soutenance orale individuelle : 1

- Soutenance orale : 30 mn

 Présentation 10 mn Echanges : 20mn
 Examineurs/correcteurs :

- un formateur ou un universitaire et un professionnel confirmé du secteur

RNCP34824BC02 — Intervention sociale collective

LISTE DE COMPÉTENCES

S'inscrire dans une dynamique de développement social
 Identifier une problématique commune à un groupe sur un territoire
 Co-construire un projet d'accompagnement social collectif
 Mobiliser les ressources des personnes
 Accompagner et co-animer la mise en œuvre d'une intervention collective en favorisant la participation des personnes
 Evaluer et réajuster l'intervention collective avec les personnes et les groupes

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluer la capacité du candidat à :
 Mettre en œuvre les méthodologies d'intervention
 Mobiliser les connaissances théoriques en lien avec l'intervention sociale
 Analyser son intervention professionnelle
 Présentation d'une intervention sociale individuelle ou collective
 Bloc de compétences n° 1 : Intervention sociale individuelle
 Ou Bloc de compétences n° 2 : Intervention sociale collective
 Présentation d'une intervention sociale individuelle ou collective issue de la formation pratique de troisième année
 (mode d'intervention non présenté en semestre 4)
 Épreuves organisées en établissement de formation
 Présentation écrite et soutenance orale individuelle

Ecrit de 10 à 12 pages

Coefficients : Ecrit : 1, soutenance orale individuelle : 1

Soutenance orale : 30 mn

Présentation 10 mn Echanges : 20mn

Examineurs/correcteurs : un formateur ou un universitaire et un professionnel confirmé du secteur

RNCP34824BC03 — Diagnostic social territorial

LISTE DE COMPÉTENCES

Élaborer un diagnostic partagé avec les personnes, les groupes et les acteurs du territoire

Contribuer à l'élaboration d'un diagnostic partagé social et territorial

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluer la capacité du candidat à :

Comprendre une question sociale sur un territoire donné

Mettre en œuvre la méthodologie de diagnostic partagé social et territorial

Analyser son intervention dans la mise en œuvre

Présentation d'un diagnostic social territorial

Bloc de compétences n° 3 : Diagnostic social territorial

Dossier élaboré individuellement ou collectivement à partir du repérage d'une problématique sociale territoriale : construction d'un diagnostic partagé (observation, analyse et perspectives)

Épreuve organisée par l'établissement de formation

Présentation d'un dossier

Ecrit de 10 à 12 pages

Coefficient : Ecrit : 1

Examineurs/correcteurs : un formateur ou un universitaire et un professionnel confirmé du secteur

RNCP34824BC04 — Analyse de l'environnement social, familial et territorial

LISTE DE COMPÉTENCES

Observer et analyser l'environnement social, familial et territorial de la personne ou d'un groupe dans une approche globale et pluridisciplinaire

Contribuer au développement de l'innovation sociale

Développer et transférer ses connaissances professionnelles

Assurer une veille professionnelle

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluer la capacité du candidat à :

Objectifs généraux

Analyser une question sociale ou un questionnement professionnel en montrant l'articulation entre théorie et pratique

Mener une démarche rigoureuse et cohérente en s'appuyant sur une méthodologie de recherche

Prendre de la distance vis-à-vis de la réalité sociale, déconstruire ses représentations et les reconstruire par rapport à des références théoriques et la réalité du terrain

Objectifs spécifiques

Questionner, comprendre et analyser une question sociale à partir d'une intervention professionnelle de terrain

Construire une posture réflexive sur sa pratique professionnelle

Présenter et argumenter des perspectives et un positionnement professionnels

Mémoire de pratique professionnelle

Bloc de compétences n° 4 : Analyse de l'environnement social, familial et territorial

Le mémoire de pratique professionnelle doit montrer l'appropriation des compétences à mettre en œuvre dans l'exercice du métier et la mobilisation de compétences méthodologiques et de connaissances en sciences humaines et sociales au service des pratiques professionnelles du travail et de l'intervention sociale

Epreuve en centre d'examen organisée par la DRJSCS

Document de 40 à 45 pages (hors annexes)

Coefficients : Ecrit : 1, soutenance orale individuelle : 1

Le mémoire est noté par les membres du jury avant la soutenance. La note est attribuée avant l'audition du candidat

La note finale retenue pour l'épreuve « Mémoire de pratique professionnelle » est la moyenne de la note obtenue à l'écrit et de la note obtenue à l'oral.

Exemple :

Note écrit = 11

Note oral = 12

Note retenue pour l'épreuve « Mémoire de pratique professionnelle »

= 11,5/20

Soutenance orale : 40 mn

Présentation 10 mn Echanges : 30 mn

Examineurs/Correcteurs : un formateur ou un universitaire et un professionnel confirmé du secteur

RNCP34824BC05 — Expression et communication écrite et orale

LISTE DE COMPÉTENCES

Rédiger des écrits professionnels

Concevoir et diffuser une communication adaptée sur le projet d'accompagnement collectif

Appréhender et mobiliser l'environnement numérique

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluer la capacité du candidat à :

Communiquer par écrit un acte professionnel dans le respect de la déontologie

Adapter sa communication écrite à un destinataire cible

Etude de situation

Bloc de compétences n° 5 : Expression et communication écrite et orale

Etude de situation à partir d'une situation construite par le centre de formation visant la rédaction d'une note sociale, d'un rapport d'évaluation, d'un compte rendu d'accompagnement destiné au dossier social...

Épreuve organisée par l'établissement de formation

Coefficient : Épreuve écrite : 1

4 heures

Examineurs/Correcteurs : un formateur ou un universitaire et un professionnel confirmé du secteur

RNCP34824BC06 — Communication professionnelle en travail social

LISTE DE COMPÉTENCES

Etablir une relation professionnelle dans un cadre éthique et déontologique

Représenter le service, l'établissement, l'institution

Adapter sa communication professionnelle écrite et orale en fonction de l'interlocuteur et du destinataire

Elaborer, gérer et transmettre une information dans le respect du secret professionnel

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluer la capacité du candidat à :

Adapter sa communication à un destinataire cible

Mobiliser des supports de communication adaptés

Argumenter ses choix de communication.

Elaboration d'une communication professionnelle

Bloc de compétences n° 6 : Communication professionnelle en travail social

A partir du dossier du diagnostic social territorial, élaboration d'une communication professionnelle à un destinataire cible

L'épreuve est organisée par l'établissement de formation

Coefficient : Soutenance orale individuelle : 1

Soutenance orale : 30 mn

Présentation 10 mn Echanges : 20 mn

Examineurs/correcteurs : un formateur ou un universitaire et un professionnel confirmé du secteur

RNCP34824BC07 — Connaissance et analyse des contextes institutionnels

LISTE DE COMPÉTENCES

Développer les dynamiques institutionnelles et interinstitutionnelles

Développer des actions partenariales et en réseau

Partager ses connaissances au sein d'une équipe et d'un réseau d'acteurs pluriprofessionnels et pluridisciplinaires

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluer la capacité du candidat à :
Etudier et analyser les politiques sociales
Se positionner dans un travail partenarial
Contrôle de connaissances sur les politiques sociales
Bloc de compétences n° 7 : Connaissance et analyse des contextes institutionnels
Devoir sur table portant sur les connaissances des politiques sociales et élaboration d'une proposition d'action partenariale
Épreuve organisée par l'établissement de formation
Coefficient : Ecrit : 1
4 heures
Examineurs/Correcteurs : un formateur ou un universitaire

RNCP34824BC08 — Mobilisation des acteurs et des partenaires

LISTE DE COMPÉTENCES

S'inscrire dans un travail d'équipe
Coordonner les acteurs contribuant au plan d'actions
Assurer un rôle de médiation
Promouvoir l'accès aux droits, services et dispositifs

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluer la capacité du candidat à :
Analyser un environnement institutionnel et partenarial
Se positionner dans un travail d'équipe et de partenariat
Mobiliser les différentes ressources de l'environnement institutionnel et partenarial
Analyse d'une situation partenariale
Bloc de compétences n° 8 : Mobilisation des acteurs et des partenaires
Note d'analyse d'une situation partenariale à partir d'une intervention sociale issue de la formation pratique de deuxième ou troisième année
Épreuves organisées par l'établissement de formation
Ecrit : 8 à 10 pages
Coefficients : Ecrit : 1, soutenance orale individuelle : 1
Soutenance orale : 30 mn
Présentation : 10 mn
Echanges : 20 mn
Examineurs/correcteurs : un formateur ou un universitaire et un professionnel confirmé du secteur

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Employeurs :

Collectivités locales, associations, entreprises, établissements publics, les trois fonctions publiques (Etat, Hospitalière, Territoriale)...

Politiques sociales :

Protection de l'enfance, insertion sociale et professionnelle, protection sociale, protection judiciaire de la jeunesse, aide sociale à l'enfance (ASE), santé, médico-sociale...

Lieux d'intervention :

Conseil départemental, centre communal ou intercommunal d'action sociale, commune, mission locale, Pôle emploi, Caisses primaires d'assurance maladie (CPAM), Caisse d'allocations familiales (CAF), Caisse de Mutualité sociale agricole, hôpitaux, établissements médico-sociaux, EHPAD, milieu scolaire, entreprises...

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Assistant de service social

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Article L411-1 du code de l'action sociale et des familles.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5)
Facteurs principaux	Lien formation-emploi, Intensité d'embauche, Non-attractivité salariale
Salaire médian (mensuel)	1 800 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+2 (DUT, BTS, Deug ou équivalent) en services aux personnes (37 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	V4X85 — Professionnels de l'action sociale · tension 4/5 (Élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	10 060
Jugés difficiles à recruter	45 %
Emplois saisonniers	6 %
Familles professionnelles (FAP)	V4X85 — Professionnels de l'action sociale

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

- 1° Un enseignant-chercheur, président du jury ;
 - 2° Le préfet de région ou son représentant, vice-président du jury ;
 - 3° Le recteur d'académie ou son représentant, vice-président du jury ;
 - 4° Des formateurs ou des enseignants d'établissements de formation préparant au diplôme d'Etat correspondant ;
 - 5° Pour un quart au moins de ses membres, des représentants qualifiés de la profession pour moitié employeurs et pour moitié salariés.
- Lorsque le jury est nommé par le préfet de région, son président est désigné après avis des recteurs d'académie concernés.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

- 1° Un enseignant-chercheur, président du jury ;
 - 2° Le préfet de région ou son représentant, vice-président du jury ;
 - 3° Le recteur d'académie ou son représentant, vice-président du jury ;
 - 4° Des formateurs ou des enseignants d'établissements de formation préparant au diplôme d'Etat correspondant ;
 - 5° Pour un quart au moins de ses membres, des représentants qualifiés de la profession pour moitié employeurs et pour moitié salariés.
- Lorsque le jury est nommé par le préfet de région, son président est désigné après avis des recteurs d'académie concernés.

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	8 192 €
Selon la branche	6 000 € – 8 192 €
Prise en charge	Branches concernées
8 192 €	Valeur par défaut · 210 branches

8 000 €	CPNEFP de la Mutualité Sociale Agricole
7 507 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat
6 000 €	CPNEFP de la métallurgie

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	31/08/2023
Date de dernière délivrance possible	31/08/2026

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP2517

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP37675

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/34824/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	92
Parcours menés à terme	107
Taux d'achèvement	116 %
Période	04/2022 – 06/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	140
Montant total engagé	222 166 €
Coût moyen par dossier	1 587 €
Durée moyenne	1884 h
Période	09/2020 – 08/2023
France compétences	72 %
Reste à charge titulaire	19 %
France Travail	4 %
Entreprise	3 %
Régions	3 %
Compte d'engagement citoyen	1 %
État	0 %

